

## Incitatif québécois à l'épargne-études

Transfert entre régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)

Avant de transférer des biens d'un REEE (appelé régime cédant) à un autre REEE (appelé régime cessionnaire), les personnes suivantes doivent remplir ce formulaire :

- le souscripteur, le promoteur et le fiduciaire du régime cédant;
- le promoteur et le fiduciaire du régime cessionnaire.

L'échange, entre les parties, des renseignements contenus dans ce formulaire est nécessaire pour l'administration de l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE).

Nous vous suggérons de remplir deux exemplaires du formulaire pour que le promoteur du régime cédant et celui du régime cessionnaire puissent chacun conserver une copie originale signée.

### 1 Renseignements sur l'identité du souscripteur et sur le transfert

Cette partie doit être remplie par le ou les souscripteurs.

1.1 Souscripteur	1	.1	Sous	crip	teur
------------------	---	----	------	------	------

•				
Nom et prénom du souscripteu	r			Numéro d'assurance sociale
Adresse				Code postal
Ind. rég Téléphone	Lien de parenté avec le ou les bénéf	ficiaires du régime cessionnaire*		
* Si le régime cessionnaire	compte deux bénéficiaires ou plus	s, joignez une feuille contenar	nt ce renseignement sur	chacun des bénéficiaires.
Nom et prénom du cosouscript	eur, s'il y a lieu			Numéro d'assurance sociale
1.2 Dámáfialalusa de	vánima cádont			
1.2 Bénéficiaires du	regime cedant			
Nom et prénom			Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
Ind. rég Téléphone	Sexe			
	masculin féminin			
Si la rágima cádant compta	e deux bénéficiaires ou plus, joigne	az una fauilla contanant las mi	âmas ransaignamants su	ır chacup dos bánáficiairo
or le regime cedant compte	deux beneficialies ou plus, joigne	ez une reume contenant les me	enies renseignements st	ii chacun des benencianes
4	, ,			
1.3 Bénéficiaires du	regime cessionnaire			
Cochez la case appropriée.				
Un bénéficiaire du rég	ime cessionnaire est, immédiateme	ent avant le transfert, un béné	éficiaire du régime cédar	nt.
Si le régime est un régi du régime cédant.	ime familial, un bénéficiaire de ce ı	régime est, immédiatement av	ant le transfert, le frère	ou la sœur d'un bénéficia
	ire est un régime individuel, le bén eté conclu et est, immédiatement a			
Aucun des cas précéde	ents ne s'applique.			

## 1.4 Instructions et autorisation au promoteur du régime cédant

Comme souscripteur, je demande au promoteur du régime cédant de co	•	dont le numéro de contrat est
La valeur des biens transférés correspond-elle au solde du compte? Si <b>non</b> , inscrivez la valeur des biens transférés		
Forme du transfert : en espèces en nature		
L'échange des renseignements faisant l'objet de ce formulaire est néces (L.R.Q., c. I-3).	saire pour l'administration de l'IQEE	, en vertu de la Loi sur les impôts
Ces renseignements seront portés à la connaissance du promoteur et du fidu régime cessionnaire. Ils pourront également nous être transmis pour		
Ces renseignements sont protégés conformément à la législation applie secteur privé, et ils le sont conformément à la Loi sur l'administration fis	cable relative à la protection des re cale (L.R.Q., c. A-6.002) lorsqu'ils no	nseignements personnels dans le ous sont transmis.
Signature du souscripteur	Date	
Signature du cosouscripteur, s'il y a lieu	 Date	

# 2 Renseignements sur le régime cessionnaire

Signature

TP-1029.8.IQ 2012-09 3 de 4

## 2.1 Renseignements à fournir par le promoteur du régime cessionnaire

### Identité du promoteur et description du régime

Nom du promoteur						
Adresse					Code pos	stal
Numéro du régime type attribué par l'ARC	Numéro de contrat attribué par l	e promoteur				
Type de régime :  familial comptant ur et sœurs comme bé		familial [	individuel	col	llectif	
Bénéficiaires						
Nom et prénom			Date de naissance		Numéro d'assuran	ice sociale
Ind. rég Téléphone Sexe	féminin					
Si le régime cessionnaire compte deux bé bénéficiaires.	néficiaires ou plus, joignez ເ	une feuille conter	nant les mêmes rens	seignem	nents sur chacu	n des
Caractéristiques du transfert						
Le régime respecte-t-il les conditions d'enre qui s'appliquent aux régimes dont le contra					. Dui	☐ Non
Le régime est-il enregistré conformément à	a la Loi sur les impôts?				. Dui	☐ Non
Avez-vous conclu une convention relative à	à l'IQEE avec le ministre du f	Revenu?			. Dui	☐ Non
Si le régime compte plusieurs bénéficiaires	au moment du transfert, ce	ux-ci sont-ils tous	des frères et sœurs	?	. Dui	Non
Nom du représentant autorisé du	promoteur	Ind. rég.	Téléphone			
Signature			ate			
2.2 Renseignements à fournir pa	r le fiduciaire du régim	ne cessionnair	e			
Nom du fiduciaire				Numéro	d'entreprise du Qu	ébec (NEQ)
Adresse			l		Code pos	stal
Avez-vous conclu une convention relative à	à l'IQEE avec le ministre du F	Revenu?			. Dui	Non
Nom du représentant autorisé du	fiduciaire	Ind. rég.	Téléphone			

# 3 Renseignements sur le régime cédant

TP-1029.8.IQ 2012-09 4 de 4

### 3.1 Renseignements à fournir par le promoteur du régime cédant

#### Identité du promoteur et description du régime

Nom du promoteur					
Adresse				Cor	de postal
Numéro du régime type attribué par l'ARC	Numéro de contrat attribu	ué par le promoteur		Date d'entrée en vigueur du co	ntrat
Type de régime :  familial comptant u et sœurs comme bé		familial	individu	uel collectif	
Un paiement de revenu accumulé a-t-il ét	é effectué à partir de ce	e régime?		0	ui 🗌 Nor
Avant le transfert, au moins une somme a	vait-elle été versée dan	ns le régime à titre d	e majoration d	e l'IQEE? O	ui 🗌 Nor
Données relatives au transfert					
Compte de l'IQEE				<u> </u>	\$
Valeur des biens transférés				<u></u>	\$
• Cotisations versées au régime ayant do	onné droit à l'IQEE			<u></u>	\$
<ul> <li>Cotisations versées au régime après le</li> </ul>					
<ul> <li>Cotisations versées au régime avant le</li> </ul>	·	•			·
consumons versees an regime availtie	z r reviier z e e r ii ayan	it pus domie dioie d			+
Nom du représentant autorisé du	ı promoteur	Ind. rég.	Téléphone		
Signature			Date		
22.0	1 (1 1 1 1	, , , , , ,			
3.2 Renseignements à fournir pa	r le fiduciaire du r	regime cedant		Numéro d'entreprise	du Québac (NEQ)
Nom du nducialle				Numero a entreprise	Ju Quebec (NEQ)
Adresse				Co	de postal
Cotisations versées dans le régime cédant et avant le moment du transfert, qui n'ont	pas été retirées du rég	gime et qui sont rép	utées		
avoir été versées au cours de l'année dans	s le régime cessionnaire	2		<u> </u>	\$
Nom du représentant autorisé d	u fiduciaire		Téléphone		
nom au representant dutonse u	a nauciume	iliu. 1eg.	releptione		
Signature			Date		